

# DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Sandrine, Léo et leurs deux enfants souhaitent faire une demande de logement social. Ils doivent pour cela se rendre sur le site de la Ville pour accéder au formulaire.

Sandrine et Léo se procurent une demande de logement. Soit auprès de l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville [www.sgdb91.com](http://www.sgdb91.com). Ils cliquent sur l'onglet "ma ville" en haut à gauche, puis sur le titre "cadre de vie", puis sur l'icône "logement social". Ils cliquent ensuite sur "demander un logement".

Sandrine et Léo s'attèlent maintenant à remplir le dossier complet, en n'oubliant pas d'inscrire le numéro de sécurité sociale, et de remplir impérativement tous les champs suivis d'une étoile\*. En cas de difficultés, le jeune couple peut contacter, tous les matins, **du lundi au vendredi de 9h à 12h30, le service Habitat au 01 69 46 80 90.**

Le dossier étant complet, il est temps maintenant pour les deux parents de fournir les pièces administratives indispensables à l'étude : la carte nationale d'identité, un passeport ou un titre de séjour en cours de validité et les 2 derniers avis d'imposition

ou de non-imposition. On peut les scanner ou les joindre au dossier.

Il faut maintenant déposer ou enregistrer la demande sur le site internet. Sandrine et Léo ont opté pour la version papier. Ils le déposent donc dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de la Mairie annexe. Le service Habitat se chargera de l'enregistrer et l'État leur adressera ensuite une attestation comportant un "numéro unique" pour leur demande de logement social, à conserver précieusement.

## ATTENTION :

Dans un an, Sandrine et Léo devront renouveler leur demande pour qu'elle reste active.

